CHARTE DU SPAC

La charte permet la bonne marche du club et de l'association qui le gère. Elle aide les athlètes, les parents, les entraîneurs et les dirigeants dans leurs rôles respectifs.
Adhérant au club et / ou prendre une licence, c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme. Les athlètes, les parents, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.
Pour pratiquer l'athlétisme et la course à pied au SPAC dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club s'engagent à respecter la présente charte.

L'ATHLÈTE FAIT PREUVE D'ESPRIT SPORTIF **et s'engage à :**

- Être à l'heure aux entraînements et avoir son équipement.
- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants, les différences de niveaux, les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements, les couleurs du club…
- Dire : bonjour ! Au revoir ! à chaque entraînement.
- Suivre les entraînements avec assiduité et motivation tout au long de la saison..
- Participer aux compétitions et aux rencontres pour s'épanouir dans l'effort.
- Se donner les moyens pour progresser en écoutant les consignes de l'entraîneur.
- Persévérer et se surpasser.
- Promouvoir l'esprit collectif, encourager ses partenaires.
- Etre autonome et se gérer (à partir de Benjamin).
- Participer à la vie du club (aide dans les déplacements, bénévolat, officiel…)

LES PARENTS, VÉRITABLES COLLABORATEURS DU CLUB **s'engagent à :**

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- S'engager à aider lors d'événements organisés par le Club au minimum sur 2 demi-journées par saison.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions…)
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).

L'ENTRAÎNEUR, MAILLON INDISPENSABLE DANS LA VIE DU CLUB **et s'engage à :**

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Préparer ses entraînements.
- Avoir des exigences raisonnables envers ses athlètes.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi attentions et conseils.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade et à l'extérieur.
- Sensibiliser l'athlète à la notion de respect sous tous ses aspects.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club et les dates et précisions d'engagement aux compétitions.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec les autres entraîneurs.
- Pour les athlètes mineurs : Faire émarger la feuille de présence.

DIRIGEANTS, DÉTENTEURS DU POUVOIR DÉCISIONNEL **s'engagent à :**

- S'assurer que l'encadrement des athlètes soit exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- Promouvoir l'esprit sportif et de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter/régler tout conflit.
- Prendre en charge la gestion des déplacements aux compétitions.
- Participer **activement** aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.
- Participer aux réunions (mensuelles) ou informer de son absence.